



BREVET TECHNICIEN SUPERIEUR

GESTION DE LA PME

Diplôme de niveau Bac+2
RNCP n°38363

Objectif de la formation

Le BTS Gestion de la PME permet de devenir un collaborateur direct du dirigeant d'une très petite, petite et moyenne entreprise. Le technicien de GPME est polyvalent et effectue des missions dans plusieurs domaines tels que l'administratif, le commercial ou la comptabilité. Il est important que le titulaire du BTS GPME puisse prendre des initiatives et soit capable de réactivité ainsi qu'adaptabilité.

DEBOUCHES

- Assistant.e de gestion de PME/PMI ;
- Assistant.e commercial.e ;
- Assistant.e de direction.

Le/la diplômé.e du BTS Gestion de la PME peut ensuite évoluer vers des fonctions de responsabilités ou la poursuite d'études.

QUALITES REQUISES

- Sens des responsabilités ;
- Sens relationnel ;
- Observation.

RYTHME DE LA FORMATION

Initial	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	
Alternance	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Entreprise

STAGE

Le stage est obligatoire en cursus initial.
La durée totale est de 12 semaines cumulées sur 2 ans.

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

- Culture Générale et Expression ;
- Langue vivante 1 ;
- Culture Economique Juridique et Managériale ;
- Relation Client et Fournisseur ;
- Participation à la Gestion des Risques de la PME ;
- Gestion de Personnel et Contribution à la GRH ;
- Soutenir le Fonctionnement et le Développement de la PME.

POURSUITE D'ETUDES

Accès en Bachelor, licence ou licence professionnelle Ressources Humaines, Communication ou Management.

EVALUATION

Première année : Contrôles continus et partiels.
Deuxième année : Contrôles continus, partiels et examen national.

CONDITIONS D'ADMISSION

Etre titulaire d'un Baccalauréat ou équivalent.
Sur dossier, tests de niveau et entretien.
Vous êtes en situation d'handicap, contactez-nous.
Suite à la préinscription du candidat à la formation puis l'acceptation conjointe par contractualisation, il existe un délai moyen de mise en oeuvre estimé d'environ 15 jours

PRIX DE LA FORMATION

En alternance : Prise en charge par l'OPCO de l'entreprise.
En initial : 4 990,00 € par année.